



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 mars 2019

Séance ordinaire

Convocation du 28 février 2019

L'an deux mil dix-neuf, le sept mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de NAZELLES-NEGRON, légalement convoqué, s'est assemblé à la Mairie sous la présidence de Monsieur Richard CHATELLIER, Maire,

**Présents :** M. CHATELLIER Richard, Mme BAUCHER Marie-France, M. DARNIGE Didier, Mme FLAGELLE Karine, MM. AHUIR Christophe, BORDIER Daniel, MARTIN Cyrille, Mmes VERGEON Danielle, COURTAULT Noëlle, M. ROGUET Jean-Louis, Mmes REGNIER Muriel, WOLF Catherine, BROUSTAUD Clarisse, MM. GUYON Christophe, ROCHETTE Romaric, DELBARRE Nicolas, Mmes MERY Aline, GUILLOT-MARTIN Catherine, M. PINON René, Mme TASSART Marie-France, DUBOIS Françoise, FOUGERON Corine, M. BUONOMANO Alain

**Pouvoirs :** M. BEDUBOURG Gérard à M. DARNIGE Didier  
M. BERNET Nicolas à Mme REGNIER Muriel  
Mme LOUAIL Emmanuelle à M. GUYON Christophe

**Absents :** Mme GLON Valérie

**Secrétaire de séance :** M. ROCHETTE Romaric



**04/2019**

**BUDGET 2019**

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le rapport du Maire,

Après en avoir délibéré (Pour : 22, Contre : 00, Abstention : 04),

**Le Conseil municipal prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2019.**

**05/2019**

**TAXES DIRECTES LOCALES**

FIXATION DES TAUX 2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code Général des Impôts,  
Vu la loi de Finances pour l'année 2019,  
Vu le rapport du Maire,

Considérant qu'il convient de fixer le taux des impôts locaux à percevoir au titre de l'année 2019,  
Considérant l'évolution du produit à taux constants,  
Considérant l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré (Pour : 26, Contre : 00, Abstention : 00),

**Le Conseil municipal :**

- **Approuve, pour l'exercice 2019, le maintien des taux d'imposition des taxes directes locales.**
- **En conséquence, fixe les taux des trois taxes communales de la manière suivante :**

- Taxe d'Habitation :	15,48 %
- Taxe sur le Foncier Bâti :	17,58 %
- Taxe sur le Foncier non Bâti :	53,52 %

**06/2019**

## **DOMAINE PUBLIC**

### REDEVANCE POUR OCCUPATION PROVISOIRE PAR LES CHANTIERS DE TRAVAUX ÉLECTRIQUES OU GAZIERS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le décret n°2015-334 du 25 mars 2015 fixant le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz et aux canalisations particulières d'énergie électrique et de gaz.

Vu le courrier d'Enedis en date du 25 janvier 2018,

Vu le rapport du Maire,

Considérant que la commune perçoit la redevance d'occupation du domaine public (RODP) pour les réseaux électriques ou gaziers,

Considérant qu'il est aujourd'hui possible de percevoir la redevance pour occupation provisoire par les chantiers de travaux électriques ou gaziers,

Considérant qu'il s'agit d'une recette supplémentaire pour le budget communal,

Après en avoir délibéré (Pour : 26, Contre : 00, Abstention : 00),

#### **Le Conseil Municipal :**

- **Instaure de la redevance pour l'occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz.**
- **Fixe le mode de calcul conformément au décret n°2015-334 du 25 mars 2015, en précisant que celui-ci s'applique au plafond réglementaire.**

**07/2019**

## **ALSH-PÉRISCOLAIRE**

### CONVENTION CAF D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le courrier de la CAF Touraine en date du 25 janvier 2019,

Vu le rapport du Maire,

Considérant que la CAF participe au financement de l'Accueil de Loisir Sans Hébergement (ALSH) Périscolaire communal,

Considérant que ce financement se réalise dans le cadre d'une convention d'objectif pluriannuel,

Considérant qu'une nouvelle convention pour la période 2019-2023 doit à présent être signée,

Après en avoir délibéré (Pour : 26, Contre : 00, Abstention : 00),

#### **Le Conseil Municipal :**

- **Approuve la signature de la convention d'objectifs et de financement 2019-2023 avec la CAF Touraine, ci-jointe, pour la prestation du service Accueil de Loisir Sans Hébergement (ALSH) Périscolaire.**
- **Autorise le Maire à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette convention.**

**08/2019**

## **LA ROUTE ET LES SENIORS**

### DEMANDE DE SUBVENTION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR) d'Indre-et-Loire,

Vu le rapport du Maire,

Considérant qu'il est prévu l'organisation de la manifestation « la route et les seniors » le 13 mai 2019,  
Considérant que pour financer cette manifestation, il est possible de réaliser une demande de subvention auprès de la préfecture dans le cadre du Plan Départemental d'action et de sécurité routière, à hauteur de 750 €,  
Considérant que pour ce faire, une délibération du Conseil Municipal est nécessaire,

Après en avoir délibéré (Pour : 26, Contre : 00, Abstention : 00),

**Le Conseil Municipal :**

- **Engage la commune dans l'organisation de l'action « la route et les seniors » pour 2019,**
- **Sollicite auprès de l'état, dans la cadre de ses actions de sécurité routière, une aide de 750 € pour l'organisation de cette manifestation,**
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.